

Grille tarifaire Validée en assemblée générale du 23 juin 2019

TARIFS FFHG 2019/2020

ANNEXE FINANCIER 2 – BARÈME DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE (RAS, ART. 3.5)

INDEMNITES DE PREPARATION ET D'EQUIPEMENT				
Championnats		Arbitre	Juge de lignes	
Ligue Magnus	140 €	Pré-Saison : 115 €	110 €	Pré-Saison : 90 €
Division 1	115€	Pré-Saison : 100 €	100 €	Pré-Saison : 70 €
DIVISION	113€	Fie-Saison . 100 €	100 €	FIE-Salson . TO E
Division 2	100 €	Pré-Saison : 70 €	70 €	Pré-Saison : 50 €
Division 3	70€	Pré-Saison : 55€	50 €	
U20 Elite	70 €	Pré-Saison : 55 €	50 €	Pré-Saison : 40 €
Excellence	55 €	The Salestines	40 €	r to calcon. It
U17 – Arbitrage à 3	55 €	Pré-Saison : 40€	40 €	Pré-Saison : 30 €
Arbitrage à 2	40 €	Pré-Saison : 30€	100	r to calcon . cc
Féminin Elite – Arbitrage à	55€		40 €	
Arbitrage à 2	50 €	Pré-Saison : 40€		
Excellence	40 €	Pré-Saison : 30€		
Loisirs	40 €	Pré-Saison : 30€]	
U15 – Arbitrage à 3	40 €		30 €	
Arbitrage à 2	25€	Pré-Saison : 20€		
U13 – U11 – U9	17 €, 15€,13€	Tarif indicatif conseillé, non obligatoire en fonction du règlement intérieur de chaque club		

Indemnité kilométrique et Péage pour toutes les compétitions			
0,364€/km – Michelin itinéraire conseillé	Péage Aller-Retour sur justificatifs Aller		

Frais de subsistance pour toutes les compétitions			
Repas	Forfait 18,80€ - 2ème forfait repas si trajet Aller > 500 km		
Hôtel si trajet A/R >	Exclusivement sur justificatif dans la limite de 74,90€		
500km	L'arbitre joint la facture acquittée à sa fiche de frais		

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29

Cas particuliers:

- Si une rencontre a lieu en semaine (*lundi-vendredi*) et que ce jour n'est pas un jour férié, l'arbitre se voit attribuer une indemnité supplémentaire grand déplacement de 80 €, si le trajet A/R est > 500 km
- Quand un arbitre reste sur place pour arbitrer une seconde rencontre le lendemain sur la même patinoire, l'arbitre devra comparer entre le coût d'un A/R + péage et le coût d'une indemnité d'immobilisation (80€) + nuit d'hôtel sur justificatif et prendre l'option la moins onéreuse pour le club.
- Quand un arbitre officie deux jours de suite dans la même région géographique :
 - > Une indemnité d'immobilisation de 80€ sera à partager à parts égales entre les deux clubs.

Le premier soir :

Déplacement : aller domicile → lieu de la rencontre + péage A/R Frais de subsistance : forfait repas, hôtel sur justificatif Indemnité grand déplacement (lundi-vendredi) : si trajet AR > 500 km

Le second soir :

Déplacement : aller lieu rencontre de la veille → lieu nouvelle rencontre + péage aller pour ce trajet + retour lieu du match → domicile

Frais de subsistance : forfait repas, hôtel sur justificatif

Indemnité grand déplacement (lundi-vendredi) : si trajet patinoire 2 → domicile > 500 km

- Si match sénior le samedi : (A/R domicile + repas + péage + hôtel si trajet > 500 km) et U20 le dimanche : trajet + péage en plus du trajet A/R du samedi + repas + 2d repas si match après 14h + hôtel sur justificatif si trajet samedi dimanche < 500 km
- Une indemnité d'arbitrage supplémentaire de 50€ en catégorie A et 10€ en catégorie B est due à tout arbitre qui officie en semaine lors d'une rencontre débutant avant 18h30, sauf s'agissant des rencontres d'un tournoi final organisé sur plusieurs journées.

Tél: +33(0) 185 76 49 49

Fax: +33(0) 185 76 49 29